



INSTITUTION NOTRE DAME DES ANGES
Etablissements privés liés par contrat avec l'Etat
Ecoles - Collège - Lycée – Classe Prépa
4, rue du Bruille – B.P. 30129
59733 Saint-Amand-les-Eaux cedex
Tél : 03 27 48 14 44 Fax : 03 27 48 90 88
E-mail : nda59@wanadoo.fr



Règlement intérieur de l'internat

HORAIRES :

PREPA :

Réveil : 6h45

Petit déjeuner : 7H15

Départ : 7H45

Goûter : 17h

Etude 1 Obligatoire : 17 / 19 heures

Diner 19H/19H45

Etude 2 (facultative pour les 2^e années) : 20H/22h

Retour en chambre 22H

Retour de Week-end :

-Arrivée le lundi Matin entre 7h00 et 8H00 au plus tard

-Arrivée possible le dimanche soir 19h /21H

Le service de cantine n'est pas assuré le week-end

Lycée :

Réveil : 6h45

Petit déjeuner : 7h30

Départ : 8H15

Goûter : 17H

Etude 1 Obligatoire : 17H30/18H45

Diner : 19H /19H45

Etude 2 Obligatoire 20H/21H30

Retour en chambre 21H30

Coucher : 22H30 (aucun déplacement ne sera toléré)

Extinction des feux : 23H Le wi-fi sera coupé

Mercredi après –midi : activités ou sortie si autorisation. Le portail de l'internat sera fermé à 19H00. Tous les élèves doivent être rentrés avant, récupérer les clés et émarger auprès de la vie scolaire. Pour toute modification d'arrivée, prévenir le maître par téléphone.



Absences :

Toute absence devra être signalée au service de la vie scolaire de l'internat par téléphone et par écrit. Tout élève rentrant doit se manifester à la vie scolaire pour valider son absence et prendre sa clé.

Sorties exceptionnelles et activités extérieures :

Une demande d'autorisation écrite par la famille devra être fournie avant la sortie.

Attention : Toute rentrée en semaine au domicile fera l'objet d'une autorisation écrite et devra indiquer quel jour l'interne rentre en famille. Ce dispositif ne change en rien le forfait d'internat.

Départs fin de semaine :

Vendredi soir après les cours pour ceux qui n'ont pas cours le samedi.

Ils devront indiquer en partant le jour de leur retour.

Le samedi midi avant 14H sachant qu'il n'y aura pas de restauration le week-end.

En cas d'empêchement majeur de la famille, chaque élève interne (mineur) devra donner le nom d'un proche qui viendra le chercher et qui devra s'identifier avec une pièce d'identité.

Mouvements entre l'internat et le lycée :

Chaque élève interne effectue librement le trajet entre l'internat et le lycée. Il se rend par ses propres moyens directement à la destination. Il est bien sûr responsable de son propre comportement.

Règles de vie :

Les élèves doivent restreindre leurs allers et venues pour ne pas troubler la tranquillité des autres. Pendant l'étude, le téléphone doit être en silencieux. Les douches doivent être prises avant 22H30 et après 6H30 le matin.

Après extinction des feux, plus aucun bruit ne sera toléré (Musique, téléphone, sèche-cheveux...)

Il est INTERDIT :

-De consommer tabac, alcool et tous produits illicites.

Occupation et Hygiène des locaux :

Chaque interne devra faire son lit tous les matins, ranger ses vêtements dans son placard et mettre son bureau en ordre. Il évitera de laisser tout sac ou objet au sol. Les internes sont responsables de la propreté de leur chambre et de la salle de bain. Ils doivent rincer douche et lavabo après utilisation et aérer sa chambre.



Les draps housse de couette et alèse pour le matelas sont obligatoires et doivent être lavés à charge de la famille au minimum toutes les trois semaines. Un contrôle journalier se fera par le maître d'internat et tout manquement sera sanctionné. Tout linge humide doit être suspendu afin qu'il sèche et le linge sale doit être rangé dans un sac prévu à cet effet.

Généralités :

Toute personne étrangère à l'internat, même les parents, ne sera pas autorisée à entrer dans le dortoir sauf les jours de rentrée et fin d'année. Tout animal est strictement interdit. La présence des garçons dans l'étage des filles et inversement est strictement interdite.

Sécurité des locaux :

Les regroupements d'élèves dans les escaliers sont interdits. Toute perte de clé devra être signalée au maître d'internat. Toute clé supplémentaire sera à la charge de la famille. Sont tolérés les sèche-cheveux, radio, chargeur de téléphone portable, ordinateur portable.

Ils sont sous l'entière responsabilité de l'élève et devront être rangés après usage. Les téléviseurs sont interdits ainsi que les multiprises, bouilloires, radiateurs...ou tout autre matériel chauffant pour des raisons de sécurité.

Infirmierie :

En dehors des horaires d'ouverture de l'infirmierie de l'internat l'élève s'adresse au surveillant d'étage qui prendra toute disposition. En cas de soins prescrits par le médecin traitant de l'élève, les médicaments doivent être remis à l'infirmierie avec l'ordonnance ou la photocopie.

Date et Signature- Engagement de respect :

L'élève :

Les deux parents :